

Modification des Conditions Générales (CG) au 1^{er} juillet 2023

(1)

Le nouvel article 15 « Adaptation des prix en raison de l'inflation » sera inclus dans les conditions générales.

15. Adaptation des prix en raison de l'inflation

En plus de l'article 8, UPC est en droit d'adapter le prix de chaque service une fois par année calendaire dans la mesure du renchérissement.

Le calcul du renchérissement se base sur l'indice national des prix à la consommation de l'Office fédéral de la statistique (IPC base décembre 2020 = 100 points). L'indice initial est le niveau de l'IPC au 1^{er} janvier 2024. Si UPC n'adapte pas les prix d'un service au cours d'une année calendaire, ce droit n'expire pas les années suivantes. **En cas d'adaptation des prix suite au renchérissement, le client n'a pas le droit de résilier prématurément le service.**

(2)

Dans la section 14 « Protection des Données », la disposition précédente (à gauche) est remplacée par la nouvelle disposition (à droite).

Disposition précédente	Nouvelle disposition
14. Comment mes données sont-elles protégées ? Nous nous engageons à traiter vos données avec diligence et à les utiliser dans le respect du droit suisse de la protection des données. Vous pouvez consulter notre charte de confidentialité à l'adresse upc.ch/privacypolicy. Nous pouvons obtenir et transmettre les données vous concernant et concernant vos paiements à des fins de conclusion ou de suivi des relations clientèle ou pour le recouvrement de factures impayées. Vous acceptez que nous utilisions et traitions vos données client à des fins de marketing, qui incluent le traitement de données d'utilisation afin d'organiser et de développer nos services en fonction des besoins et afin de personnaliser nos offres. Vos données peuvent également être utilisées à des fins identiques, en Suisse et à l'étranger, par nos réseaux partenaires, les sociétés de notre groupe et les tiers auxquels nous avons recours. Vos données ne sont pas vendues. Vous pouvez à tout moment refuser par écrit de recevoir des communications commerciales.	14. Comment mes données sont-elles protégées ? Nous nous engageons à traiter vos données client avec soin et à ne les utiliser que dans le cadre de la loi suisse sur la protection des données. Vous nous autorisez à transmettre vos données à des tiers que nous avons mandatés pour la gestion des relations clients ou pour l'encaissement des factures impayées. Vous acceptez que nous puissions impliquer des tiers, tels que des fabricants et fournisseurs, situés dans des pays où les normes de protection des données sont différentes, qui peuvent accéder, depuis l'étranger, aux données personnelles et aux données de télécommunication des clients sur les systèmes UPC et les traiter sur leurs sites à l'étranger en vue de fournir des prestations de maintenance et d'autres services (p. ex. centres d'appel). Ces tiers s'engagent contractuellement à respecter les mesures nécessaires selon le droit suisse en vigueur lors du traitement des données personnelles et des données de télécommunication. Si vous achetez des prestations de tiers, vous acceptez que nous puissions transmettre au tiers les données du client dont celui-ci a besoin pour exécuter les obligations contractuelles envers vous. Vous acceptez par ailleurs que nous utilisions vos données client à des fins de marketing pour nous, notre société mère et nos filiales ainsi que pour les réseaux partenaires et pour les sociétés partenaires en Suisse et à l'étranger que nous avons mandatées pour nos fins de marketing, sauf si vous nous avez expressément interdit par écrit d'utiliser vos données à des fins de marketing. Vous consentez également à ce qu'UPC procède à un contrôle de solvabilité avant d'activer le service. Sur cette base, UPC est autorisé à refuser de vous fournir les services, le cas échéant. Vous pouvez consulter notre charte de confidentialité à l'adresse upc.ch/privacypolicy.